

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le onze
A quatorze heures,
Sis c/o ANCDB – 168 rue Lafayette – 75010 PARIS

Les membres de l'assemblée générale ordinaire de l'association TRANS-FORME se sont réunis sur convocation du conseil d'administration de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire, d'où il apparaît :

- le nombre de membres présents et représentés à hauteur de 75,
- le nombre de pouvoirs en blanc : 37 personnes ont adressé leur pouvoir mais ne sont pas représentés, chaque adhérent présent ne pouvant recevoir que 2 pouvoirs maximum

Monsieur Olivier COUSTERE (ci-après « OC ») préside la séance, en sa qualité de Président de l'association TRANS-FORME.

Madame Ludivine FOURNIER assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate que l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer, sans quorum.

PREAMBULE A L'ASSEMBLEE GENERALE

2 compteurs sont nommés : Carole NOYER et Jean-François DELOR

1. MESSAGE DU PRESIDENT

2. APPEL D'UNE DECISION D'EXCLUSION RENDUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 14 FEVRIER 2019

Un adhérent a fait appel de la décision de radiation prise par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de l'intéressé M. Claude BARRES.

Une présentation détaillée des faits et des arguments est effectuée par la Vice-Présidente Ludivine Fournier. Il a été donné également les arguments de l'intéressé (courrier du 24 avril 2019).

Suite à cette présentation, le Dr Marie-Fazia Boughenou demande la parole et indique avoir été appelée par l'intéressé le 25 avril 2019 et avoir été purement et simplement insultée par l'intéressé.

Le vote est effectué et la confirmation de l'exclusion est approuvée moins 2 abstentions et 1 opposition.

3. RAPPORT D'ACTIVITES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Carte de vœux** : envoyées en format papier aux adhérents sans e-adresse en décembre 2017 et en format électronique aux adhérents avec adresse
- **Carte d'anniversaire de transplantation** : en continu
- **Carte d'adhésion** : en continu
- **Défi des adhérents**
- **Médailles de l'engagement associatif** : suivi
- **E-flash** : bulletin d'information électronique envoyé en continu aux adhérents disposant d'une adresse électronique
- **Séminaire annuel de formation des animateurs et organisateurs agréés** : 26 & 27 mai 2018 à l'INSEP – 17 & 18 novembre 2018 à Dole
- **Triptyque Trans-Forme** : revu et réédité (régulièrement) – support de communication envoyé à l'hôpital, aux associations du don d'organes, disposé sur les stands...
- **Vidéotheque** : Clip 30'' TV « massacre à la tronçonneuse » (réalisé par la MGC pour Trans-Forme), film « 4 mn au cœur de la Course », teaser et film JNTD Boulogne sur Mer « au cœur des jeux »
- **Suite de la participation Olivier Coustere (OC) aux travaux de la Conférence Nationale de Santé 2015-2018**
- **Représentants d'usagers en cours** : Paul Brousse (permanence), CHU Pontchaillou (conseil – patients), CHU Perpignan (maison des usagers)
- **Suite enquête AP & Dialyse en Ile de France** avec les Dr Stéphane Roueff et Jean-Claude Verdier
- **Plusieurs Conférences « dons d'organes et transplantation »** : Information sur le don d'organes au sein des entreprises participant à la Course du Cœur et auprès des scolaires avant l'ouverture des Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés à Boulogne sur Mer avec Rémi Blampain (62)
- **Participation à la 17^{ème} Journée Nationale du Don et de la Greffe**
- **8^{ème} édition des Journées des associations de l'Agence de biomédecine**
- **Journée du don d'organes « la piste des étoiles »** - Sainte Foy Tarentaise (7 avril 2018)
- **Lancement du Comité des Ambassadeurs Trans-Forme « de la transplantation et du don d'organes »**
- **Contribution au rapport REIN (Réseau, Épidémiologie, Information, Néphrologie)**
- **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** : réflexion et plan d'action avec Maître Florence Rouillon
- **Consortium « Ensemble pour le don, la greffe et la QDV »** : Astellas, Fresenius Medical Care, SAS France (JMTH, JNTD, JETD, programme pédiatrique)
- **Management des contenus web (TF, JMTH, CDC, JNTD) en continu** : suite « crash » des sites le 18/12/2017 ! Récupération du site TF (version 2014) et du site CDC (version 2017) – perte du site JNTD...
- **Management pages Facebook (TF, JMT, co-voiturage, CDC, fan CDC)** : en continu
- **Animation compte twitter CDC (@LaCourseDuCoeur) et TF (@TransFormeDON)** : en continu
- **Création et animation compte Instagram CDC** : en continu
- **Application CDC Compagnon améliorée avec SAP**
- **Webinaire « nutrition en dialyse » avec Céline Pasian** : 20 avril 2018
- **Remises « in situ » cœurs d'écoliers** – CHU Grenoble le 18 septembre & Hopital La Conception Marseille le 16 octobre
- **Suite partenariat Fédération Française d'Aviron et de Basket Ball**
- **Suite des programmes : féminisation de la pratique, éducation et prévention des risques de l'automédication, développement durable**
- **Stand lors du Festival d'Energies** (19 et 20 mai à Soulac sur Mer)
- **Stand lors du congrès de l'AFIDTN** (du 23 au 25 mai à Antibes)

- **Stand lors du congrès de la SFNTD** (du 1^{er} au 5 octobre à Lille)
- **Stand lors du congrès de l'APNP** (6 et 7 octobre à Limoges)
- **Intervention lors du colloque de l'ARGC** avec Brigitte Bozec (12 octobre à Marseille)
- **Stand lors des JPO Necker** (13 octobre au CHU Necker, Paris)
- **Réunion parents, jeunes & infirmières/médecins pédiatriques** (15 décembre 2018 à Paris)

PUBLICATIONS

- **Carte de don de l'édition 2018 de la Course du Cœur**
- **Carte de don 2018 de Trans-Forme**
- **Carte de don « collector »** - Amaury LEVEAUX & Olivier GIRAULT
- **Nouvelle affiche officielle Trans-Forme**
- **Relais online** : n°52 en février 2018 (Relais Online)
- **Présentation des résultats enquête « ap & dialyse » courant juin** (avec Dr S. Roueff & Dr JC Verdier)
- **Relais online n°52 en février 2018** – (www.relaisonline.org)
- **Affiche JC DECAUX** : 4 000 faces au plan national
- **Revue de 6 mémos (Roche) + conception de 2 posters en cours (Roche)**
- **Conception de 5 posters (CNAM)**
- **Affiches de recrutement de participants aux événements** : Course du Cœur et Opération « 10 000 cœurs pour l'hôpital », Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés à Boulogne sur Mer

RAPPORT DES PROJETS MAJEURS DE L'EXERCICE CLOS

Evénements nationaux et internationaux 2018

- **Du 6 au 13 janvier 2018** : 10^{èmes} Jeux Mondiaux d'Hiver des Transplantés – Anzère (Suisse)
- **Du 28 mars au 1^{er} avril 2018** : 32^{ème} Course du Cœur Paris / Les Arcs
- **Du 10 au 13 mai 2018** : 26^{èmes} Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés – Boulogne sur Mer (62)
- **Du 17 au 24 juin 2018** : 10^{èmes} Jeux Européens des Transplantés et Dialysés – Cagliari (Italie)

Autres événements nationaux 2018

- **Dimanche 10 juin 2018** : 28^{èmes} Foulées Epfigeoises (Epfig - 67)
- **Dimanche 17 juin 2018** : 1^{ère} Randonnée Veurdroise pour le don d'organes (en remplacement de la Foulée Veurdroise) à Le Veudre (03)
- **Du 30 juin au 1^{er} juillet 2018** : 5^{ème} édition de la Transplant Voile (Pléneuf Val André – 22)

Rapport des activités des secteurs

OC indique que les opérations de sensibilisation sont nombreuses dans les secteurs.

Les rapports des actions de sensibilisation sont disponibles sur le site de Trans-Forme :

www.trans-forme.org / autres évènements.

Rapport des activités des organisateurs agréés

De même les activités sont nombreuses. *Les rapports des événements médico-sportifs sont disponibles sur le site de Trans-Forme : www.trans-forme.org / autres évènements.*

Rapport des activités des Groupements de Loisirs Physiques et Sportifs (GLPS)

- **GLPS Football** : Equipe mixte de 20 joueurs
 - 8 septembre 2018 vs « l'ASCAN de l'Assemblée Nationale »
- **GLPS Voile** :
 - 30 juin au 1^{er} juillet 2018 à Pléneuf Val André (22)

Retombées Presse 2018

Avec le concours de son agence de relations avec la presse Vie Publique, Trans-Forme a récapitulé les retombées médiatiques des événements majeurs :

- **Course du Cœur 2018** : 8 reportages TV, 33 passages radio, 71 parutions presse sur la course, 31 articles sur le web / Le clip Course du cœur a été diffusé 254 fois sur 16 chaînes de télévision. L'ensemble a été vu par 20 millions de personnes, pour un équivalent en achat d'espaces publicitaires de 458 428 € H.T
- **Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés à Boulogne sur Mer en 2018** : 53 retombées presse (3 passages TV, 4 passages radio, 20 parutions presse écrite, 26 parutions web) sur les Jeux, vues par plus de 3,6 millions de personnes, pour un équivalent en achat d'espaces publicitaires de 88 100 € H.T

RAPPORT DE LA COMMISSION PEDIATRIQUE

La commission pédiatrique était composée de : Anne Graftiaux & Ludivine Fournier (animatrices de la commission), Laurent Desormeaux, Geneviève Fleureau, Alexandre Humeau, Catherine Guitard, Emmanuel Gastaud, Jean-Pierre Bouvier et Gisèle Ceppi.

Les manifestations du programme pédiatrique en 2018 :

- **Du 6 au 13 janvier 2018** : 10^{èmes} Jeux Mondiaux d'Hiver des Transplantés – Anzere (Suisse)
- **Du 10 au 13 mai 2018** : 26^{èmes} Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés – Boulogne sur Mer (62)
- **Du 17 au 28 juin 2018** : 10^{èmes} Jeux Européens des Transplantés et Dialysés – Cagliari (Italie)
- **Du 22 au 26 octobre 2018** : Croisière « voiles de la vie » - au départ de Vannes (56)
- **Samedi 15 décembre 2018** : Rencontre pédiatrique – Paris (75)

Une subvention « directe » à la commission pédiatrique de 7 486 € a permis à 5 enfants/jeunes de participer aux Jeux Européens des Transplantés et Dialysés, à 6 enfants/jeunes de participer au séjour « voiles de la vie », à 7 enfants/jeunes de participer aux Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés et à 1 enfant/jeune de participer aux Jeux Mondiaux d'hiver des Transplantés.

4. RAPPORT DE LA COMMISSIONS MEDICO-SPORTIVE

Olivier Coustere (OC) présente les différentes actions :

- * Suite campagne d'éducation et de prévention des risques de l'automédication incluant le dopage
- * Contribution continue au Kidney Disease : Improving Global Outcomes (KDIGO)
- * Contrôle des certificats médicaux dans le cadre des événements & revue des conventions TF/médecins)
- * Sessions médico-sportive (JNTD 2018) : « Retour d'expérience de 2 greffés : traversée Tahiti-Moorea en double d'aviron et Mer & ascension du Mont-Blanc »
- * Revue des prérequis médicaux – taux d'hémoglobine min., revue prérequis CDC, ...
- * Revue des mémos « adolescence & dialyse », « sport & dialyse », « sport & transplanté », « alimentation du dialysé péritonéal », « associations » et « parcours pré-greffe » élaborés pour Roche : en cours
- * Conception de 2 posters avec le soutien de Roche « alimentation & dialyse » et « alimentation & transplantation » : en cours

- * Conception de 5 posters (« À vous de jouer » « À toi de jouer », « Observance », Activité Physique et Alimentation » « Règle de 3 ») avec le soutien de la CNAM : en cours

5. APPROBATION DES COMPTES ARRETES AU 31/12/2018. RAPPORTS ET CONVENTIONS

Olivier Coustere présente les comptes de l'exercice 2018 clos, préparés par le cabinet Brault d'expertise comptable (M. Georges Morlet), puis arrêtés par le CA de Trans-Forme et contrôlés par le Commissaire aux Comptes M. Jean-Michel Schmitt (JMS) du cabinet VEAMA.

Le montant total des produits d'exploitation 2018 s'élève à 864 182 €, les charges d'exploitation 2018 s'élèvent à 887 853 €, dégageant une perte de 23 671 €. Il est à noter que la baisse relative des produits et charges d'exploitation s'explique par une année 2018 sans JMT.

Plusieurs éléments expliquent cette perte : doublons de 2 postes sur plusieurs mois, 2 ruptures conventionnelles, pas de leg en 2018, subvention Ministère des Sports en baisse, rémunération mandataire social sur toute l'année, crash informatique et dépenses liées à la récupération partielle de sites web, dépenses liées au travail sur les statuts et la RGPD avec notre avocate.

Les pages 1, 2, 3 et 4 du bilan final 2018 certifié sont annexées au présent Procès-Verbal.

L'exhaustivité des éléments comptables peut être adressé aux adhérents sur simple demande comme il en est d'usage.

6. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE ECOULE

JMS rappelle tout d'abord le rôle du Commissaire aux Comptes, obligatoire pour les associations recevant plus de 150 000 € de subventions, a pour mission légale d'audit conduisant à la certification que les comptes sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de l'exercice.

JMS lit exhaustivement le rapport général et souligne : « Les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice 2018. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels ».

CONVENTIONS REGLEMENTEES

JMS fait lecture du rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées conclues avant le 1^{er} janvier 2018 et poursuivant leurs effets au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions conclues au cours de l'exercice 2018.

Les comptes sont votés par l'Assemblée Générale avec 74 voix pour, 1 abstention, et 0 voix contre. Les comptes sont donc approuvés.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLÉANT

Les mandats des commissaires aux comptes – nommés par l'Assemblée Générale du 7 décembre 2007 - doivent être renouvelés tous les 6 ans.

L'Assemblée Générale décide de renouveler le Cabinet VEAMA, en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, représenté par Jean-Michel Schmitt, domicilié Immeuble Le Quartz, 75 Cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une

durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice clôt au 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée Générale décide de renouveler Franck De Boni, domicilié Immeuble Le Quartz, 75 Cours Emile Zola, 69100 Villeurbanne, en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice clôt au 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

7. MODIFICATION DES STATUTS

Après avoir entendu les explications du Président et après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les modifications statutaires de l'association TRANS-FORME :

- article 5 « *composition et conditions d'admission* » :

Les agents salariés de l'association, ainsi que les prestataires de l'association rémunérés à quelque titre que ce soit, peuvent être membres de l'association en qualité de membres adhérents, membres associés ou membres bienfaiteurs de l'association, dans le respect des conditions précitées.

Tous les membres de l'Association obtiennent le droit, dans le cadre des présents statuts et du règlement intérieur, de recevoir toutes les publications de l'Association (à l'exception des membres associés) et d'être informés des principales manifestations de l'Association.

Chaque membre prend l'engagement de respecter, à la fois les présents statuts ~~qui lui sont communiqués à son entrée dans l'association~~, le règlement intérieur ~~– étant précisé que les statuts et le règlement intérieur en vigueur à date lui sont communiqués à son entrée dans l'association –~~ et l'ensemble des décisions internes.

- article 7 « *démission, radiation et décès* » :

Perdent la qualité de membre de l'Association :

- ~~Ceux qui ont adressé leur démission par lettre envoyée au Président. Dans ce cas, il n'y a pas lieu à remboursement du montant de la cotisation pour l'adhésion à l'année en cours.~~
- ~~Ceux dont le Conseil d'Administration a prononcé la radiation, pour infraction grave aux statuts, aux dispositions du Règlement Intérieur ou aux décisions de l'Assemblée Générale et/ou pour par tout manquement caractérisé à l'éthique et aux valeurs de l'association, dans le cadre d'une procédure disciplinaire dont les modalités sont les suivantes :~~

~~Le conseil d'administration peut également prononcer, pour les mêmes causes et selon la même procédure, une suspension temporaire de la qualité de membre.~~

~~- Seul le Conseil d'Administration aura le pouvoir et le mandat pour se prononcer ;~~

~~- Le membre dont la radiation ou la suspension provisoire est envisagée en sera informé préalablement en recommandé avec AR et sera en mesure de présenter sa défense par des explications écrites adressées par courrier recommandé avec AR au Président du Conseil d'Administration dans un délai de 8 à 15 jours à compter de la date de première présentation du courrier d'information préalable ;~~

- Éventuellement, le Conseil d'Administration peut choisir de convoquer le membre dont la radiation ou la suspension provisoire est envisagée devant l'instance disciplinaire de l'association (Conseil d'Administration) pour y entendre ses explications orales ;

- La décision de radiation ou de suspension provisoire devra être motivée et dûment expliquée et notifiée à l'intéressé(e) par courrier recommandé avec AR. Avant toute radiation ou suspension provisoire, l'intéressé(e) sera invité(e) par lettre recommandée à fournir des explications écrites ou orales et pourra, suivant la décision du Conseil d'Administration, faire appel devant l'Assemblée Générale.
- En aucun cas ne pourra ont être retenu par le Conseil d'Administration comme motifs de radiation contre un(e) membre de l'association, les motifs raciaux, religieux, sexistes ou politiques.
- Au terme de cette procédure disciplinaire, la sanction prononcée par le Conseil d'Administration ne sera susceptible d'aucun recours interne
~~Le conseil d'administration peut également prononcer, pour les mêmes causes et selon la même procédure, une suspension temporaire de la qualité de membre.~~
- Les membres décédés.
- Les membres associés, automatiquement en cas de perte, pour quelque cause que ce soit, de la qualité de membre de l'adhérent auquel ils sont associés dans le cadre d'une adhésion familiale.

La perte de la qualité de membre, pour quelque cause que ce soit, ne donne pas lieu à remboursement du montant de la cotisation au titre de l'année en cours ou de quelque inscription que ce soit à un événement organisé par l'association.

Les membres à vie de l'Association peuvent perdre leur qualité de membre de l'Association comme tout autre membre de l'Association, dans les cas précités.

En outre, le Conseil d'Administration peut prononcer le changement de catégorie d'un membre à vie, au sein d'une autre catégorie de membre de l'Association dont l'intéressé(e) remplirait les critères. Ce changement de catégorie de membre n'emporte pas perte de la qualité de membre de l'Association, dès lors que l'intéressé(e) remplit les critères attachés à telle catégorie concernée, tels que, par exemple, le paiement d'une cotisation, etc. La décision de changement de catégorie d'un membre à vie devra être motivée et dûment expliquée à l'intéressé.

- article 8 « *Conseil d'Administration, bureau, comité stratégique* » :

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de sept membres, élus au scrutin secret et à la majorité relative par l'Assemblée Générale, et choisis parmi les membres adhérents de l'Association. Cinq membres du Conseil d'Administration devront être transplantés ou dialysés ou exercer une profession médicale ou paramédicale, ou avoir une autorité sportive accréditée par le Conseil d'Administration de l'Association. Deux pourront ne pas répondre à ces critères.

L'accès au Conseil d'Administration est strictement égal pour les hommes et les femmes.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de deux ans. Leur mandat est renouvelable.

Les agents salariés de l'association, ainsi que les prestataires de l'association rémunérés à quelque titre que ce soit, membres de l'association, ne peuvent pas être élus au Conseil d'Administration.

En cas de vacance d'un de ses membres, le Conseil d'Administration peut pourvoir provisoirement à son remplacement. Les pouvoirs nominatifs mandats des membres ainsi cooptés prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

- article 9 « *Réunions du Conseil d'Administration* » :

1. Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par semestre et chaque fois qu'il est convoqué par le Président ou sur la demande des 3/7 de ses membres. La présence des 4/7 des membres est nécessaire pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration.
2. Il est tenu procès-verbal des décisions prises en séances de Conseil d'Administration. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général. Ils sont établis sans blancs, ni ratures, et conservés au siège de l'Association (registre des Conseils d'Administration).
3. Chaque réunion se déroule suivant un ordre du jour établi par le Président ~~au moins 15 jours avant la date prévue du prochain Conseil d'Administration~~, en tenant compte des points proposés par le Conseil lors de sa réunion précédente. Le premier point de l'ordre du jour est consacré à l'approbation du compte-rendu de la réunion précédente. Au moins 8 jours avant la date prévue de chaque Conseil d'Administration ~~Préalablement à chaque réunion du Conseil~~, le Président convoque ses membres en leur adressant l'ordre du jour de la réunion et un pouvoir.
4. Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.
5. Sont admis de droit à assister aux réunions du Conseil d'Administration, et ont voix consultative les animateurs de secteur, les organisateurs agréés, les représentants d'usagers et les ambassadeurs.

- article 11 « Attributions des membres du bureau » :

1. Le Président représente l'Association dans tous les actes de la vie civile, et est investi de tous pouvoirs à cet effet. Il a notamment qualité pour représenter l'Association en justice, tant en demande qu'en défense. Il préside les réunions du Conseil d'Administration, du Bureau, et des Assemblées Générales. Il ordonne toutes dépenses. En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par tout autre Administrateur délégué par le Conseil.
En cas de représentation en justice, le président ne peut être remplacé que par un mandataire agissant en vertu d'une procuration spéciale.
2. Le Vice-Président assiste le Président dans l'exercice de ses fonctions.

- article 13 « Assemblée Générale Ordinaire » :

Les membres empêchés de l'Association pourront se faire représenter par un autre membre de l'Association, à jour de sa cotisation, muni d'un pouvoir spécial à cet effet et dans les limites suivantes :

- chaque membre présent, autre que les membres du Conseil d'Administration, ne peut détenir plus de 2 pouvoirs nominatifs en sus ~~de sa voix~~ ;
- chaque membre présent, également membre du Conseil d'Administration, ne peut détenir plus de 5 pouvoirs nominatifs en sus ~~de sa voix~~ ; à l'exception du Président qui peut détenir un nombre illimité de pouvoirs nominatifs ;
- ~~les~~ les pouvoirs en blanc sont attribués aux membres présents et sont pris en compte et comptabilisés dans le sens majoritaire du vote des membres présents et des pouvoirs nominatif ~~les pouvoirs en blanc sont attribués au Président sans limitation de nombre et sont comptés comme des votes « pour », dans le sens des résolutions proposées. et seront considérés comme approuvant les différentes décisions votées en Assemblée Générale.~~

Les membres associés ne peuvent pas participer au vote sauf s'ils sont en possession d'un pouvoir nominatif d'un adhérent de l'adhérent auquel ils sont associés. Les membres mineurs ne peuvent pas voter.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le Président peut inviter, à titre consultatif, aux Assemblées, toute personne non membre à l'Association dont la compétence peut éclairer les débats, ainsi que Les agents rétribués de l'Association (autres que les dirigeants rémunérés en application de l'article 12 des présents statuts et autres que les agents rémunérés qui sont également membres de l'association)-. Ces invités peuvent assister, avec voix consultative à l'Assemblée Générale.

- article 14 « Assemblée Générale Extraordinaire » :

L'assemblée Générale a un caractère Extraordinaire lorsqu'elle statue sur toutes modifications aux présents statuts concernant le titre, l'objet ou la durée de l'Association, ou sur la dissolution de l'Association. Une telle Assemblée devra statuer à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Elle se déroule de la même façon que l'Assemblée Générale ordinaire.

Les agents rétribués de l'Association peuvent assister, avec voix consultative aux séances de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Remarque de Gérald DREUMONT : il est contre le fait que les pouvoirs en blanc soient distribués au Président. OC conçoit que cela puisse gêner. Besoin de clarification.

Les modifications statutaires présentées sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés moins une abstention, sous réserve de clarifications de l'article 13. Nous nous engageons à revoir cet article avec notre avocate.

Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés.

Les statuts modifiés prendront effet à l'issue de la tenue de la présente réunion. Ils sont annexés au présent procès-verbal

8. PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE

Article 2 : Elections du Conseil d'Administration

La liste des candidats au Conseil d'Administration est arrêtée par celui-ci. Cette liste comprend :

1. Les membres sortants du Conseil d'Administration, sous réserve qu'ils soient à nouveau candidats, et non salariés ou prestataires rémunérés de l'Association, et sous réserve qu'ils puissent exercer un mandat nouveau conformément aux statuts.
2. Tout membre adhérent de l'Association depuis au moins un an peut faire acte de candidature ; à l'exception des salariés et des prestataires rémunérés de l'Association.

La liste complète des candidats est adressée à chacun de ses membres, par simple lettre, par courriel pour les adhérents disposant d'une adresse électronique valide, ou avis dans la presse de l'Association et publiés sur le site internet de l'Association au plus tard quinze jours avant l'Assemblée Générale en rappelant le nombre des membres à élire.

Tous les membres de l'Association peuvent prendre part aux élections :

- soit en renvoyant leur bulletin de vote (le cas échéant) et/ou leur pouvoir au siège de l'association, par correspondance affranchie qui doit parvenir au plus tard la veille de l'Assemblée Générale
- soit en déposant leur bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet lors de l'Assemblée Générale
- soit par pouvoir à adresser à l'Association

Chaque bulletin de vote ne devra pas contenir, ni plus, ni moins de noms que de membres à élire et une même enveloppe ne devra contenir qu'un seul bulletin de vote. Tout bulletin mentionnant un nombre de candidats supérieur ou inférieur au nombre de postes à pourvoir est nul.

9. VOTE DU QUITUS

OC sollicite de l'assemblée l'approbation de la gestion morale puis de la gestion financière de l'association.

Le quitus moral est donné par l'Assemblée Générale avec 75 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Le quitus financier est donné par l'Assemblée Générale avec 74 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

10. PRESENTATION DES PROJETS D'ACTIVITES 2019

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Carte de vœux** : envoyées en format papier aux adhérents sans e-adresse en décembre 2018 et en format électronique aux adhérents avec e-adresse
- **Carte d'anniversaire de transplantation et carte d'adhésion** : en continu
- **E-flash** : bulletin d'information en continu aux adhérents disposant d'une adresse électronique
- **Séminaire annuel (week-end de formation des animateurs et organisateurs agréés, représentants d'usagers)** : les 16 et 17 novembre 2019
- **Triptyque Trans-Forme** : réédité régulièrement – support de communication envoyé à l'hôpital, aux associations du don d'organes, disposés sur les stands...
- **Suivi partenariat FF Basket Ball et FF Aviron**
- **Poursuite de la représentation d'usagers** : CHU Paul Brousse (permanence), CHU Pontchaillou (conseil – patients), CHU Perpignan (maison des usagers)
- **Contribution à la réunion DIALYSAT le 24 janvier 2019** (Fabrice HURE)
- **Intervention Lions Club Paris le 5 février 2019** (OC)
- **1^{er} dîner annuel des acteurs de la greffe rénale et de la dialyse (19 février 2019)**
- **Initiation partenariat avec la start-up « HeroKi » : protection (ceinture) pour les greffés rénaux désirant pratiquer une AP**
- **Conférence OC lors du salon des Seniors en partenariat avec Medisite (4 avril 2019)**
- **Conférence don d'organes Lions Club Paris le 16 avril 2019** (Pr Bruno HURAUULT DE LIGNY)
- **10 ans de l'EFPMO le 10 mai 2019** (Ludivine FOURNIER & Dr Patrice GUERRINI)
- **Réseau NEPHRONOR participation à la réunion du 16 mai 2019** (Rémi BLAMPAIN)
- **Conférence « Dons d'organes et Transplantation » lors du tournoi ATP Challenger 80 de Blois le 17 juin 2019** (OC)
- **Stand lors du congrès de l'AFIDTN du 5 au 7 juin à la Baule** (Anne GRAFTIAUX et Fabrice HURE)
- **Atelier « Perception Agence de la biomédecine » du 6 ou 14 juin 2019** (Ludivine FOURNIER)
- **Stand à la Pitié Salpêtrière lors de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs (20 juin 2019)**
- **Participation au groupe de travail Communication don d'organes et de tissus ABM le 21 mai 2019** (Ludivine FOURNIER)
- **Contribution au Scoring Cœur de l'ABM** (OC)
- **Journée des Associations à l'ABM le 17 mai 2019** (Ludivine FOURNIER et Emilie LACOUR)
- **Intervention soirée Lions Club Provins le 17 mai 2019** (Christian LIENARD)
- **Contribution à la journée nationale du don et de la greffe du 22 juin 2019**
- **Intervention « fil rouge » ville de Chennevières-sur-Marne** (Ludivine FOURNIER)
- **Vidéotheque** : Clip 30'' TV « le cœur en deux » (réalisé par la MGC pour TF), film « 4 mn au cœur de la Course », teaser et film JNTD Dole
- **Consortium « Ensemble pour le don, la greffe et la QDV »** : Fresenius Medical Care, SAS – JNTD et JMT
- **Suite RGPD implémentation d'ici fin juin** : données médicales, inscription newsletter, adhésions, protection BDD...
- **Management des contenus web** (TF, JMTH, CDC – JNTD depuis quelques jours) / Facebook (TF, CDC, fan CDC, co-voiturage, JMT Equipe de France)

- Animation comptes twitter CDC (@LaCourseduCoeur) & Trans-Forme (@TransFormeDON) : en continu
- Animation en continu du compte Instagram CDC
- Application CDC Compagnon : avec SAP
- Application « jeu des clics » de mobilisation des entreprises de la CDC : avec Accenture
- Remises « in situ » tableaux « cœurs d'écoliers » - CHU Paul Brousse (20 juin) & CHU Nantes en cours
- Suite des programmes :
 - Féminisation de la pratique physique et sportive
 - Education et prévention des risques de l'automédication
 - Développement durable

PUBLICATIONS

- Carte de don de l'édition 2019 de la Course du Cœur
- Carte de don 2019 de Trans-Forme
- Cartes de don « collector » : Jean-Marc DOUSSAIN, Brice DULIN et Tamara HORACEK
- Affiche JC DECAUX : 4 000 faces
- Relais Online : n° 53 en février 2019, n°54 en juin 2019 et n°55 en décembre 2019
- Roll up TF & ABM et stand parapluie TF
- Affiches recrutement événements : CDC, opération 10000 cœurs pour l'hôpital, JNTD Dole, JMT Newcastle, World Transplant Football Cup

PRESENTATION DES PROJETS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX 2019 ET +

Année 2019		
33ème Course du Cœur	du 27 au 31 mars 2019	Paris-BSM/Les Arcs
27èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés	du 29 mai au 2 juin 2019	Dole
22èmes Jeux Mondiaux des Transplantés	du 16 au 24 août 2019	Newcastle-Gateshead (Angleterre)
World Transplant Football Cup	du 20 au 27 octobre 2019	Tours et St Cyr sur Loire
Année 2020		
11èmes Jeux Mondiaux d'hiver des Transplantés	From Sunday the 23rd, to Friday the 28th of February	Banff (Alberta, Canada)
34ème Course du Cœur	25-29 mars 2020 (à confirmer)	Paris-BSM/Les Arcs
28èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés	Ascension 2020	Narbonne (à confirmer)
<i>1ère Course du Cœur automne</i>	<i>Automne 2020</i>	<i>Paris/ Lorraine</i>
11èmes Jeux Européens des Transplantés et Dialysés	9/16 août 2020	Dublin
Année 2021		
Stage d'initiation et perfectionnement au ski alpin et nordique	janvier 2021	?
35ème Course du Cœur	mars / avril 2021	Paris-BSM/Les Arcs
29èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés	mai 2021	?
23èmes Jeux Mondiaux des Transplantés	?	Houston (Etats-Unis)

Autres événements nationaux :

- Dimanche 9 juin 2019 : 26èmes Foulées Epfigeaises (Epfig, 67)
- Dimanche 16 juin 2019 : 2ème Randonnée Veurdroise pour le don d'organes (Le Veurdre, 03)

- Dimanche 25 août 2019 : Coupe Anaïs – Golf de la Dathée (Vire, 14)

Groupement de Loisirs Physiques et Sportifs Football :

- 16 février 2019 - Match Transplant Football Team vs « Dole Féminine Senior »
- Annulé : 25 mai 2019 – Match Transplant Football Team vs « Stade Olonnais » reporté vs anciens du SCO d'Angers en septembre 2019

Groupement de Loisirs Physiques et Sportifs Voile :

- Transplant Voile – fin septembre
- Les Voiles de la Vie : 2^{ème} semaine Toussaint 2019

COMMISSION PEDIATRIQUE

Les manifestations du programme pédiatrique en 2019 :

- Du 30 mai au 12 juin 2019 : 27^{èmes} Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés – Dole (39)
- Du 16 au 24 août 2019 : 22^{èmes} Jeux Mondiaux des Transplantés – Newcastle (Angleterre)
- 1^{ère} semaine Toussaint : Croisière « Les Voiles de la Vie »
- Décembre 2019 : Rencontre pédiatrique parents & jeunes

COMPOSITION DES SECTEURS

La carte des secteurs est identique à celle des inter-régions de l'Agence de la biomédecine.

PRESENTATION DES PROJETS DES SECTEURS

Le tableau des actions de sensibilisation et des événements médico-sportifs est disponible sur le site de Trans-Forme : www.trans-forme.org / autres événements.

11. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2019

Olivier Coustere présente le budget prévisionnel pour 2019.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

APPROBATION CHANGEMENT SIGNATAIRE DU COMPTE DES FOGLEES EPFIGEOISES

Le changement de signataire est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

12. RATIFICATION DU CANDIDAT DE TRANS-FORME A L'ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA WTGF

OC est candidat approuvé par le CA de Trans-Forme.

Cette ratification est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

13. SEMINAIRE ANNUEL (WEEK END FORMATION) DES ACTIFS POUR 2019

16 & 17 novembre 2019

Pour rappel, ce week-end est obligatoire pour les animateurs, les organisateurs agréés et les représentants d'utilisateurs.

14. COTISATIONS

Les cotisations pour 2020 ne sont pas modifiées.

L'adhésion pour 1 an (individuelle ou familiale) reste à un montant de 22 €.

L'adhésion 5 ans reste à un montant de 90 €.

15. REPONSES AUX QUESTIONS DES ADHERENTS

Les questions qui ont été posées sont les suivantes :

- Claude CARIN devait apporter des affiches et flyers pour le 25 août 2019. La FFG a lancé un programme « le golf sur ordonnance ». OC propose à Claudine de demander de l'aide à Fabien Moreau pour ses partenaires. Claudine voudrait attirer des non golfeurs. L'objectif est également de sensibiliser d'autres golfs. Elle est sollicitée par des écoles : TF peut lui adresser des éléments pour ses interventions.
- Peut-on nous demander un retour après les jeux notamment afin de changer le cas échéant les prestataires vêtements ? (casquette sans drapeau de la France, ou signe distinctif, vêtement pas aux bonnes tailles...)
Un système d'évaluation par les participants des événements organisés par TF va être mis en place.
- La listes à jour des adhérents et leur nombre, pourquoi ne peut-on pas communiquer efficacement avec ? C'est problématique quand on ne connaît personne et qu'on voudrait s'engager dans un double, mixte ou en équipe.
La démarche est de s'informer auprès de TF.
- Les droits de participation des équipes de la course du cœur sont-ils considérés comme des dons ? Est-ce valable alors de penser que la participation à l'adhésion à l'association est aussi un don ?
Certaines équipes de la CDC demandent à ce qu'une partie de leur engagement non directement liée à la course elle-même (communication, sensibilisation, etc.) soit considérée comme un don et relève d'un reçu fiscal. Pour rappel, la cotisation d'adhésion à notre association est déjà considérée comme un don.
- Peut-on avoir les comptes avec plus de détails ? concernant les derniers comptes de 2017 et 2018 beaucoup d'incompréhension.
Comme il est d'usage, et comme rappelé plus haut, l'exhaustivité des éléments comptables peut être adressé aux adhérents sur simple demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55.

Des éléments précités, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance
Madame Ludivine
FOURNIER

Le Président
Monsieur Olivier COUSTERE